



**Club de Soccer Roussillon**

1040 rue Union, local 1  
Ste-Catherine, Qc,  
J5C 1B3  
(450)993-1682

## **Plan d'action en cas d'allégation ou suspicion de comportement potentiellement inapproprié :**

- 1- Un enfant dévoile un comportement potentiellement inapproprié ou un comportement potentiellement inapproprié est constaté :
  - a. Recueillir l'information (enregistrement ou par écrit)
- 2- La personne qui a recueilli l'information doit :
  - a. Aviser la Personne Désignée par le Club pour la protection des enfants
- 3- La Personne Désignée par le Club pour la protection de l'enfant doit :
  - a. Aviser la Direction du Club de la situation
- 4- La Direction du Club doit :
  - a. Définir si les inquiétudes sont justifiées pour demander un suivi
- 5- Si les inquiétudes sont justifiées :
  - a. convoquer l'adulte concerné afin de discuter des allégations et inquiétudes formulées à son égard, tout en conservant secrète l'identité du plaignant et du ou des enfants concernés.
- 6- Si le comportement est jugé réellement inapproprié, la Direction du Club transmet le dossier au Comité de discipline pour une évaluation plus approfondie du dossier et ce dernier doit :
  - a. Décider des mesures disciplinaires applicable selon la gravité du comportement
  - b. Recommander des améliorations de processus afin d'accroître la protection des enfants.
- 7- Si le comportement n'est pas jugé suffisamment grave pour justifier le transfert du dossier au Comité de Discipline, la Direction du Club :
  - a. Expliquer clairement à l'adulte concerné des attentes du Club en lien avec le respect du Code de Conduite pour la Protection de l'Enfant

À tout moment au cours de l'évolution du dossier, il est important de consigner les informations recueillies, les décisions prises et les personnes impliquées. Les comptes rendus de rencontres doivent également être mis au dossier. Étant donné le caractère confidentiel requis pour la protection des enfants, il est primordial de limiter au minimum le nombre d'intervenants impliqués et de protéger l'identité des victimes et suspects allégués.

Alexandre Leclerc  
Président Club de Soccer Roussillon